

Les VERROLLOT : du colon guyanais époux d'une acadienne aux imprimeurs haïtiens

Catherine Roucairol (janvier 2023)

Au début du XXe siècle, de l'imprimerie J. VERROLLOT à Port au Prince sortent la plupart des textes officiels, des livres politiques voire d'histoire haïtiens comme :

- *De la Réhabilitation de la race noire Port-au-Prince*, Price Philippe Hannibal, Imprimerie J. Verrollot, 1900.
- *Annuaire de législation haïtienne, contenant les lois votées par les chambres législatives en l'année 1911*, Mathon, E. Port-au-Prince : Imprimerie Verrollot, 1912.

Le propriétaire, Philippe Joseph VERROLLOT ¹ (o 19/07/1867 Port au Prince), est le descendant d'une famille de l'Aube (Lignères, Troyes, La Chapelle Saint Luc) dont des membres sont passés par l'Acadie, la Guyane et Haïti.

Voici leur histoire à partir du premier Verrollot partant pour une colonie française.

Génération 1

Jean Louis VERROLLOT, le colon en Guyane, époux d'une acadienne

Jean Louis VERROLLOT (o ca 1739 Neuvy Sautour, Yonne, 89 + 04/05/1802 Troyes, Aube 10) a 26 ans quand il part pour la Guyane comme militaire, vers 1765. Sa motivation peut être le fait qu'il fait partie d'une grande famille : il a quatre frères et sœurs, et trois demi-frères. Son père Etienne, un marchand de Lignières dans l'Aube, est mort tôt, à 39 ans et il a engagé sa mère à se remarier avec un picard de Neuvy Sautour, Jacques LAMOTHE.

Tenter fortune aux colonies en s'enrôlant dans l'armée va s'avérer un bon choix.

On le retrouve ainsi *garde magasin ordinaire* ² (donc chargé de surveiller les magasins d'un bataillon) à Sinnamary en Guyane, témoin à un mariage là-bas dès juillet 1765 ³, paraphant également quelquefois les registres paroissiaux et de plus marié à une acadienne, Marguerite LECRAICQ ⁴ !

Comment a-t-il été recruté ? En février 1763, à la signature du traité de Paris ⁵, la France avait de grandes ambitions pour la Guyane ⁶ : un projet audacieux de Nouvelle Colonie, à l'embouchure de la rivière Kourou. Il prévoyait de recruter 10 000 paysans blancs chargés d'élever du bétail et de faire pousser des cultures vivrières pour le compte de

¹ Et accessoirement aussi cinq fois arrière-petit-fils d'Anne Duchon, créole de Saint Domingue. Voir « Les sœurs Duchon des Cayes », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, 2015, article 21, <https://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art21.pdf>.

² Liste des administrateurs coloniaux en Guyane, Wikipedia.

³ Mariage Manuelle et Fleuraucoude, 22 juillet 1765, Sinnamary, Guyane, ANOM, vue 22 ; signature des actes ANOM, Sinnamary, 1767, vue 2.4, conformité 29/02/1768.

⁴ Quelquefois orthographié Lecraig, Le Craig, Le Crég, Legrecque !

⁵ Ce traité met fin à la Guerre de 7 ans entre les Royaumes d'Espagne, France d'un côté et Grande Bretagne de l'autre. Il confirme la cession du Canada et la perte de l'île de Cap Breton.

⁶ Acadie, Site web Acadie <https://cheminsdelafrancophonie.org>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

grands propriétaires terriens, en échange d'un salaire et d'une allocation du roi. Sur ordre du duc de Choiseul, secrétaire d'État à la Guerre et à la Marine, des colons (dits *allemands*) sont recrutés aux frontières est de la France, en Bavière et en Alsace. Une aide généreuse pour faciliter leur voyage jusqu'à Rochefort puis, pendant trois ans, leur établissement en Guyane, va si bien les convaincre que le port de Rochefort va être envahi par environ 11 000 migrants « allemands », ce qui doublait ainsi la population de la ville. Pour se débarrasser au plus vite de ces familles entassées sur les quais boueux de la Charente, dans des conditions sanitaires déplorables, Choiseul donna l'ordre incroyable de faire embarquer les migrants à tout prix !

Au même moment, environ 200 réfugiés acadiens étaient rassemblés au Havre, à Saint-Malo, à Morlaix et à Boulogne pour s'embarquer eux aussi vers la Guyane.

En février 1764, comme la Nouvelle Colonie de la rivière Kourou n'était absolument pas prête à les recevoir, les premiers bateaux de migrants arrivant à Cayenne sont redirigés vers les îles du Diable (rebaptisées Iles du Salut), au large de Kourou.

« D'après l'ethnologue Bernard Cherubini, sur les 14 000 colons blancs envoyés en Guyane en 1764, environ 11 000 périrent pendant leur voyage ou dans les premiers mois suivant leur arrivée à Kourou, dans les marais et en pleine saison des pluies. Sur les 3 000 colons restants, environ 2 000 furent rapatriés et à peine un millier, dont peut-être 400 Acadiens, survécurent au désastre et restèrent en Guyane dans des conditions plus ou moins difficiles ». L'expédition de Kourou est un échec cuisant : le paradis guyanais imaginé par Choiseul se transforme en enfer !

Malgré tout une quarantaine de familles de paysans et de pêcheurs acadiens se regroupèrent, à partir de 1765, dans des communautés du littoral guyanais, à Kourou, Sinnamary et Iracoubo, fondées sur des alliances et des liens de solidarité ⁷.

C'est donc sur le bord de la rivière Sinnamary que Jean Louis Guillaume, militaire recruté dans l'Aube, va rencontrer cette acadienne de Louisbourg, Marguerite Lecraicq. Pas étonnant puisque le frère de sa femme, Gaud Lecraicq, est employé dans la garnison de Sinnamary au même poste, commis aux écritures et garde-magasin.

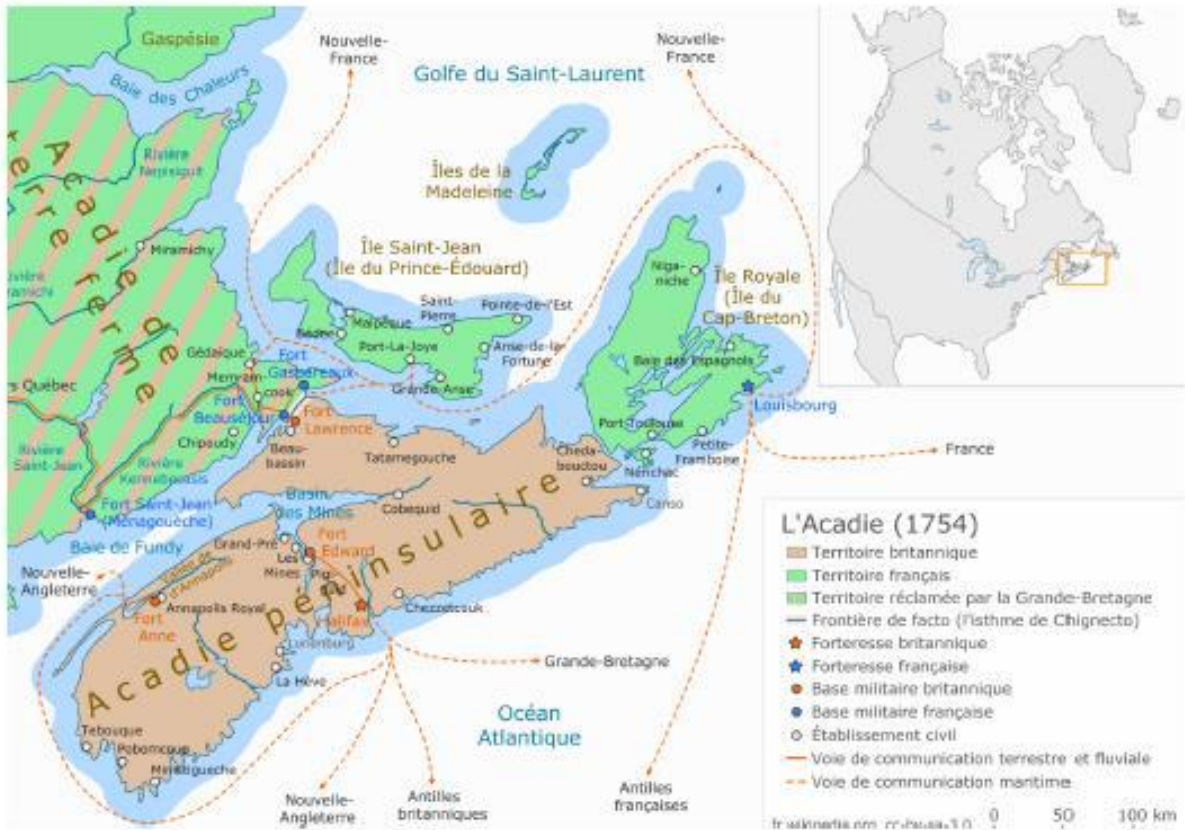
Les LECRAICQ sont des normands de Granville établis à Louisbourg, alors en Acadie dans l'île Royale (actuellement île du Cap Breton). Le père, Guillaume, était en 1754 un négociant qui avait autorisation de vendre des boissons ⁸ (1743-1756). Il avait épousé une habitante de Louisbourg, Marguerite LANGOT, fille d'un ancien sergent qui s'était vu octroyer une concession de terrain ⁹ à Louisbourg en 1722.

⁷ Tiré du texte sur Acadie.

⁸ Beaucoup d'informations sur les habitants de Louisbourg sur le site du canadien Éric Krause : www.krausehouse.ca.

⁹ Terrain de 34 pieds de face et 80 de profondeur, rue de l'Étang à Louisbourg, 17/05/1722, ANOM Ile Royale, COL E 253.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe



Vue de Louisbourg assiégée en 1758, Yale.

Au premier plan, les travaux de siège menés par les forces anglaises.

Au second plan à droite, les vaisseaux français repliés dans la baie.

Au second plan au centre, la forteresse de Louisbourg.

A l'arrière plan, au large, le blocus de la place par la flotte anglaise.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En 1755, les Acadiens ont été chassés ou plutôt déportés par les Britanniques : nettoyage ethnique de plus de 12 000 personnes, appelé le *Grand Dérangement*. Terres confisquées, maisons brûlées, familles dispersées en Nouvelle Angleterre, Royaume Uni, Antilles ; certains sont rendus à la France. Les Lecraicq font partie de ceux-là : Louisbourg a été assiégée début juillet 1758 et s'est rendue le 28. Peut-être sont-ils partis avant...

Ils vont être parqués à Rochefort : leur fille Angélique y est née le 24 juillet 1758. En fait, d'une part le Royaume de France ne cherche pas à assimiler ces réfugiés, d'autre part les Acadiens ne tiennent pas à être absorbés dans la population française. Ils cherchent souvent à repartir à tout prix ¹⁰.

Pressentis pour peupler les colonies méridionales restées à la France, la Guyane, les Antilles et les Malouines notamment, les Lecraicq vont repartir avec d'autres familles comme colons en Guyane, où une habitation leur est proposée. Après plus d'un mois en bateau pour revenir de Nouvelle France, deux mois de traversée les attend !

Mais leur but ne sera pas encore atteint ! Le décès d'Angélique, le 6 juillet 1764 aux îles du Salut ¹¹ atteste de leur détour par ces îles où les conditions d'accueil précaires, les maladies et la malnutrition firent des ravages. En 1765, les Lecraicq, survivants de ce qui restera dans l'histoire comme la « tragique expédition de Kourou », sont listés dans le recensement de Sinnamary avec quatre de leurs enfants ¹² mineurs (Julienne 19 ans, Marguerite 15 ans, Marie 12 ans et Guillaume 14 ans). Leur fils majeur Gaud, celui qui travaille à Sinnamary comme garde-magasin de 1764 à 1784, les a accompagnés.

Dans le camp puis le village de Sinnamary installé dans un méandre du fleuve, à environ quatre kilomètres de l'embouchure, les colons blancs vivent parmi les Amérindiens Kali'nas, peuple premier qu'ils ont chassés de leur terre, et les esclaves noirs. Ce sont de petits exploitants agricoles spécialisés dans l'élevage bovin sur cette terre de savanes, aussi fertiles que des prairies naturelles, et celui des tortues pêchées ou élevées et prisées pour leur chair. L'article de B. et P. Rossignol sur l'immigration réussie de Guadeloupéens en Guyane ¹³ et celui de B. Cherubini ¹⁴ sur les Acadiens en Guyane dressent le tableau de cette colonie catholique et pieuse appelée Sinnamary (pour *Nihil sine Marie* soit Rien sans Marie), loin de Cayenne, un peu oubliée par l'administration royale.

Avec huit bêtes à corne, six esclaves (voir la Carte des rivières) ¹⁵, Jean Louis Verrollot semble s'en sortir, contrairement à d'autres. Appelé Monsieur ou Sieur dans les actes, souvent parrain avec sa femme ou une de ses filles, il est bien intégré à cette

¹⁰ *Les Réfugiés acadiens en France, 1758-1785, L'impossible réintégration*, J.F. Mouhot, Presses universitaires de Rennes, 2012.

¹¹ Elles avaient avant le nom sinistre d'« Îles du Diable » en raison des forts courants marins qui rendaient leur accès très périlleux, mais aussi de la tragique expédition de Kourou qui se solda par une hécatombe (environ 12 000 morts en un an) voir Wikipedia.

¹² Les Lecraicq ont eu de 1741 à 1766 au moins 12 enfants. Les 10 premiers nés à Louisbourg, la 11^{ème}, Angélique, à Rochefort, le 12^{ème}, né et décédé à Sinnamary. Cf Ancestry (katourou) ou Geneanet (abigael1). Les âges donnés dans le recensement de Sinnamary 1765 sont approximatifs, comparés aux dates de naissance exactes.

¹³ Rossignol, B. et Rossignol, Ph. (2016). « Une immigration réussie en Guyane au XVIII^e siècle : les Guadeloupéens ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* (175-176), p. 1-91.

¹⁴ Cherubini, B. (2008). « Les Acadiens en Guyane (1765–1848) : une société d'habitation à la marge ou la résistance d'un modèle d'organisation sociale ». *Port Acadie*, (13-14-15), 147-172.

¹⁵ Claude, surnommé Manuel, nègre appartenant au Sieur Verrollot, mort à 18 ans, 15/09/1774 ANOM Sinnamary.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

communauté ¹⁶. Quatre enfants vont y naître : Jean Louis Guillaume en 1770, Marie Marguerite Joseph 1772, Guillaume Joseph 1773 - mort en 1774 -, Jean Baptiste 1775, peut-être Pierre en 1783.

Tous vont revenir à Troyes vers 1785, probablement au bout de 20 ans, durée de l'engagement de Jean Louis Verrrollot en tant que militaire. Deux Lecraicq, Gaud et Marie, frère et sœur de sa femme, les accompagneront en France.



Moulins de Fouchy, AD Aube

¹⁶ Parrains à Sinnamary en couple de Julie Regnauldin, 1771, elle de Jean Joseph Lianville, 24/01/1773, lui de Jean Louis Brouilhet de la Forest, 8/09/1773.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Retour à Troyes

Le 8 février 1786 Jean Louis, dit bourgeois de Troyes, est tuteur du fils de Gaud Lecraicq, Pierre âgé de 10 ans dont les parents sont décédés (Gaud est mort à Paris)¹⁷.

En 1787, les époux Verrollot, Jean Louis et Marie, habitants de Troyes, vendent pour un *jardin avec cabinet* (petit chalet) pour 500 livres un *jardin avec cabinet* pour 500 livres un *jardin avec cabinet* (petit chalet) à Preize, un quartier de Troyes ¹⁸.

À la même date, ils prennent en location (bail de 9 ans) les **moulins dit de Fouchy** ¹⁹ à La Chapelle Saint Luc et s'y installent. Ces moulins sont très anciens, la région de Troyes était pourvue de nombreux moulins à eau pour faire tourner son économie, et en particulier de moulins à papier : à cette époque le papier était fabriqué à partir de chiffons broyés transformés en pâte. L'industrie du Livre occupait à Troyes, depuis l'origine jusqu'à la Révolution, plus d'un millier de personnes et les moulins de Fouchy ont servi au cours du temps à moudre les grains, puis pour le foulon (fouillage des draps), le papier.

La Révolution arrivant, le moulin de Fouchy sera déclaré propriété nationale, et mis en vente le 19 janvier 1791, acheté puis revendu à Jean Louis Verrollot, qui en était propriétaire le 20 décembre 1800.

Le passage en Guyane semble avoir été plutôt réussi puisque la famille dispose d'un pécule conséquent pour toutes ces acquisitions.

Génération 1

1 Jean Louis VERROLLOT

Garde magasin en Guyane, propriétaire de moulins à La Chapelle Saint Luc, Aube

o ca 1739

+ 4/05/1802 Troyes

Fils d'Étienne (o 31/01/1716 Lignères, + 18/08/1749 Lignères, Aube, 10) et Agnès MALANQUIN (o ca 1712, + 23/10/1780 Rigny le Ferron, Aube)

x **Claudine Marguerite LECRAICQ**

o 19/08/1749 Louisbourg Acadie Nouvelle France

+ 26/01/1832 Troyes

Fille de Guillaume (o ca 1708 Granville, + 26/11/1775 Sinnamary) et Marguerite LANGOT (o 18/10/1722 Louisbourg, + 9/11/1783 Sinnamary) mariés le 9/10/1740 à Louisbourg

1.1 Jean Louis Guillaume VERROLLOT (*voir sa descendance en détail plus loin*)

Propriétaire, colon à Saint Domingue, receveur des impôts à Troyes

o 13/12/1770 Sinnamary Guyane

x /1801 Françoise Émélie MANAUD

o 10/11/1785 Torbeck, Saint Domingue

+ 28/11/1862 Port au Prince, Haïti

Divorce 11/05/1820 Port au Prince, Haïti

¹⁷ Gaud LECRAICQ (o ca 1744 Granville, + 23/01/1786 Paris) marié 10/01/1775, Cayenne, Guyane, avec Marie LADEVY (o 26/02/1757, Cayenne, +28/11/1775, Sinnamary) ; commis aux écritures de 1765 à 1784 ; garde-magasin à Sinnamary vers 1784, garde-magasin à Cayenne vers 1785.

¹⁸ *Journal de Champagne*, 14/05/1787.

¹⁹ Fouchy, nom déformé de la propriété des dames religieuses de Foicy ou Foissy.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.2 Marie Marguerite Joseph VERROLLOT
o 2/03/1772 Sinnamary Guyane

1.3 Guillaume Joseph VERROLLOT
o 13/03/1773 Sinnamary, Guyane
+ 23/08/ 1774 Sinnamary, Guyane

1.4. Jean Baptiste VERROLLOT
Marchand de fer
o 22/01/1775 Sinnamary Guyane
+ 3/09/1848 Champfleury
ax 12/02/1804 Troyes Marguerite BLAISE
o 1/01/1786 Troyes
+ 9/09/1805 Troyes
bx 6/10/1806 Troyes Marie Mélanie DELAPORTE
o 19/08/1786 Nogent sur seine
+ 12/11/1874 Champfleury Aube

1.5. Pierre VERROLLOT
Inspecteur des eaux et forêts
o ca 1783
+ 26/10/1848 La Chapelle Saint Luc, Aube
x 3/01/1823 La Chapelle Saint Luc Marie Anne Marguerite COULON
o 2/01/1782 Saint Julien les villas, Aube
+ 23/11/1861 La Chapelle Saint Luc, Aube

1.6. Sophie VERROLLOT
religieuse visitandine
o 26/01/1788 Troyes
+ 30/07/1835 Maison de la Visitation, Couvent des Visitandines, à Troyes

Génération 2

Jean Louis Guillaume Verrollot, réfugié des Cayes en Haïti, époux d'une haïtienne, héritier de moulins dans l'Aube

Parmi les enfants nés en Guyane, un seul semble avoir eu le goût de l'aventure. Jean Baptiste et Pierre sont restés dans la région de Troyes, le premier négociant à Troyes, marchand de fer avec sa femme²⁰ puis plus tard cultivateur à Champfleury et le second cultivateur aux moulins de Fouchy, à La chapelle Saint Luc, alors que Jean Louis Guillaume²¹, trentenaire, est en 1801 à Saint Domingue.

²⁰ Verrollot Delaporte, fers, tôles, ... *Almanach du commerce de Paris, des départemens de l'empire français et des principales villes du monde*, J. de la Tynna, 1814.

²¹ Les trois prénoms apparaissent ensemble dans les actes le concernant.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Saint Domingue

Il est dit « réfugié aux Cayes venant de Port Salut » avec sa femme Françoise Émilie MANAUD qui vient de mettre au monde leur première fille, Louise Françoise Émilie (acte de naissance déclaré aux Cayes en 1803).

Son épouse est toute jeune, 15 ans. C'est la fille d'un propriétaire de Torbeck, Jacques MANAUD, cotonnier à la Grand Crête où il a son habitation ²² et d'une quarteronne libre, Françoise Gertrude TRICHET ²³, de Torbeck. Jean Louis Guillaume donné comme propriétaire a sans doute été colon au sud de Saint Domingue...

Jusqu'en janvier 1803, la province du Sud n'avait pris aucune part effective à l'insurrection. En 1802, les colons blancs étaient revenus sur leur habitation, les paysans mobilisés de retour dans leurs champs et les soldats de Toussaint Louverture vaincus, intégrés dans l'armée du général Leclerc. Mais Dessalines, qui a abandonné les forces françaises en octobre 1802, met en place une résistance farouche à Leclerc, qui meurt des suites de la fièvre jaune, le général de Rochambeau lui succédant. Dans le Sud resté fidèle, les rebelles vont s'unifier et reconnaître Dessalines comme général de l'armée indigène ; général vainqueur contre Rochambeau à la bataille de Vertières, en novembre 1803. La guerre d'indépendance a commencé.

La plaine du fond des Cayes n'est plus habitable pour les colons ce qui les oblige à partir : Verrollot, français né en Guyane, emmène son épouse à Troyes avant 1804 tandis que son beau-père, Jacques MANAUD, et sa femme fuient vers Cuba puis avec sa seconde épouse Élisabeth RODRIGUEZ LANGE vers la Nouvelle Orléans ²⁴.

Un fils, Chéri, est né peu avant leur départ.

Retour au berceau familial : Troyes

Le 12 février 1804, donc peu après la déclaration d'indépendance d'Haïti par Dessalines, Jean Louis Guillaume est témoin au mariage de son frère Jean Baptiste à la Chapelle Saint Luc. Deux fils, Jean Baptiste et Alphonse Paulin, vont naître en 1805 et 1809 à Troyes où le couple semble installé.

L'histoire des Verrollot va être liée à celle du moulin de Fouchy ²⁵. En effet, à la mort de son père en 1802, ne pouvant se le partager entre frères et sœur, le moulin de Fouchy a été mis en vente ²⁶. Il va être adjugé, le 4 janvier 1805 devant le tribunal, à Jean Louis Guillaume et Pierre. Mais finalement, le 5 juillet 1809, Pierre va racheter à son frère Jean Louis Guillaume, receveur des contributions, demeurant aux Vassaules, à Troyes, et à Françoise Émilie Manaud, sa femme, la moitié du moulin, moyennant 6 000 francs et le paiement de 7500 francs dus à leurs cohéritiers, Jean-Baptiste Verrollot époux Delaporte

²² *État des Nègres Vendus provenant de la Cargaison du Navire Négrier le Jeremie, Cap. Leguillon*, sur le site : University of Michigan, Clements Library, African American and African Diaspora Collection, 1729-1966.

²³ « Les sœurs DUCHON des Cayes (St-Domingue), leurs époux et leur postérité », Catherine Roucairol *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, op. cit.. <https://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art21.pdf>.

²⁴ « Itinéraire d'une juive dite portugaise, Esther RODRIGUES (1777-1848) Bordeaux, Jérémie, Santiago de Cuba, La Nouvelle Orléans », Catherine Roucairol, *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* 2022-art01 <https://www.ghcaraibe.org/articles/2022-art01.pdf> .

²⁵ « Les moulins, Histoire d'eau », sur le site *Troyes d'hier à aujourd'hui* de Jacques Schweitzer : <https://www.jschweitzer.fr>

²⁶ Jean Baptiste, négociant à Troyes, Jean Louis Guillaume Verrollot, propriétaire à Troyes, Pierre Verrollot, propriétaire au même lieu, Sophie Verrollot, mineure ayant pour curateur Edme Jacques Verrollot, marchand de bois à Sainte-Savine (*son cousin*).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

négociant à Troyes, et Sophie Verrollot morte religieuse visitandine en 1835. Ouf ! Le moulin restait dans la famille.

Laissant donc le moulin à son frère Pierre, Jean Louis Guillaume Verrollot, alors receveur des contributions, vient en 1808 habiter les Vassaules : « *Belle propriété patrimoniale*²⁷, située aux Vauxelles, commune de La chapelle Saint Luc, dans la position la plus agréable, consistant en une jolie maison et autres bâtiments et un grand clos contenant environ 7 arpents de prés, vigne de la première qualité, au même finage ».



Pierre va avoir quelques soucis avec le moulin lors de l'invasion de la coalition alliée contre Napoléon ; une anecdote relatée dans de nombreuses chroniques est assez savoureuse²⁸ : « *En 1814, le propriétaire du Moulin de Fouchy (Pierre) rencontre les cosaques qui le dépouillent de tous ses vêtements, le mettent absolument nu et il n'a que le temps de se jeter à la nage pour éviter la mort. Il se sauve à Troyes, avec un simple mouchoir pour se couvrir. Il se présente devant l'Empereur de Russie dans l'état où l'ont mis les Cosaques et fait entendre ses justes plaintes. L'attentat dont ce malheureux a été la victime reste impuni et, quatre jours après, son moulin avec toutes ses dépendances est la proie des flammes.* »

Pierre Verrollot ne va pas le faire rebâtir. Il semble pourtant qu'il en ait eu l'intention puisque, par ordonnance du 10 août 1844, il fut autorisé à effectuer cette réfection. Le 11 mars 1845, Pierre et sa femme, Marie Anne Marguerite COULON, vont revendre à Edme Auguste HOPPENOT, filateur au moulin de Paresse à Troyes, l'emplacement sur lequel s'élevaient jadis les moulins de Fouchy.

Paris et l'héritage de sa femme Françoise Émilie Manaud

En 1816-17, le couple Jean Louis Guillaume Verrollot/Émilie Manaud est à Paris, 19 rue du Faubourg du Temple. Émilie touche des indemnités en tant que colon réfugié de Saint-Domingue²⁹.

De son père décédé en 1815 à La Nouvelle Orléans, elle hérite également avec une demi-sœur, Henrietta Sylvania, d'une somme de 430\$ 46 cents $\frac{3}{4}$!

²⁷ À vendre par enchères en l'étude de M^e Brocard, notaire à Troyes, le 14/02/1808 ; *Journal d'indications et annonces du département de l'Aube* du 27/01/1808.

²⁸ 1814-1815. *Invasion des armées étrangères, dans le département de l'Aube*, F. E. Pougat, Bouquot, Laloy, 1833.

²⁹ MANAUD Émilie, ép. VEROLLOT 32 ans en 1817, née à Saint Domingue, domiciliée en 1817 à Paris, colon réfugié de Saint-Domingue. Archives nationales, F/12/2837 – Secours aux réfugiés et colons spoliés au XIXe.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Jean Louis Guillaume donne procuration à sa femme et entre Paris et la Nouvelle Orléans, en 1818, les ambassades transmettent les sommes d'argent correspondant ³⁰ :

- en Louisiane, à la vente de deux esclaves, Émilie Françoise, 500 piastres, Florentin Jacques 60 piastres,
- en France, à la vente de propriétés en Ariège,, suite à un héritage de la famille Manaud ³¹, 1500 francs = \$ 300, soit la moitié chacune \$ 150.

Ces sommes partagées avec son mari ont sans doute pu leur permettre d'envisager leur départ pour Haïti.

Retour en Haïti

En effet, le couple revient à Port au Prince, vers fin 1818. Après la mort d'Alexandre Petion en 1818, Jean Pierre Boyer est devenu président à vie du sud d'Haïti (le nord étant une monarchie dirigée par Henri Christophe) et en 1820, après avoir renversé Christophe et unifié le nord et le sud d'Haïti, il a annexé la partie espagnole de l'île. Relatif calme...

Émélie est une femme de couleur, peut-être avait-elle du mal à s'intégrer dans une ville de province, puis à Paris... Ils ont emmené leurs enfants : Alphonse Paulin 10 ans, Jean Baptiste 13 ans, Chéri 14 ans, Louise Françoise Émelie 17 ans. Cette dernière sera mariée vers 1818 à Jean Baptiste Louis Thomas SALGUES.

Mais le couple se sépare. Émelie entame une relation avec un défenseur public, BELIN RICHEL, assez connu car son nom se trouve associé à de nombreux procès ³². L'année 1819 est marquée par des décès : celui de son premier fils Chéri Verrollot en août (Belin Richet en est le témoin) puis celui de leur fille Constance Zoé Richet en décembre, 3 mois après sa naissance.

Finalement, elle demande le divorce de Verrollot, lui envoie un huissier pour qu'il se présente mais, en son absence, avec une conciliation ratée, elle l'obtient en 1820. Elle peut le faire en Haïti alors qu'il est interdit à nouveau en France sous la Restauration ³³. Une fille Marie Joseph Zoé Émelie, née en 1823, décèdera elle aussi en bas âge, un an après sa naissance. Pierre Belin Richet va être incarcéré sept mois en 1835 et être défendu par un confrère ³⁴. Leur liaison se terminera vers 1841 car il aura une fille avec une autre femme ³⁵.

La mort d'Émelie sera déclarée en 1862 par son petit-fils Villeneuve Verrollot car son fils Alphonse Paulin est mort avant 1851.

Jean Louis Guillaume ne semble pas s'être remarié. Aucune trace de lui après son divorce, en Haïti ni en France...

1.1 Jean Louis Guillaume VERROLLLOT

o 13/12 /1770 Sinnamary Guyane
+ /1862 (*son ex-femme est veuve en 1862*)

ax **Françoise Émelie MANAUD**

o 10/11/1785 Torbeck ; père habitant à la Grande Crête ; parrain François Joseph Trichet (*grand père*), marraine Gertrude Pascale Trichet (*demi-soeur*) épouse de Robert Simon Viard,

³⁰ Actes en ligne sur ancestry (arbre Duchon, pseudo katourou)

³¹ Vente à Jean MANAUD LAPRIZE (o ca 1794, + 13/02/1856 Fabras), fils de Joseph et Henriette Descomps, relation familiale avec l'aïeul Paul Manaud, père de Jacques, non trouvée.

³² Journal *Le Télégraphe* 1822/06/23 (n° 26) ; *Feuille du commerce, petites affiches et annonces du Port-au-Prince*, 1827/11/18 (Numéro 43).

³³ En fait rayé du Code civil français de 1816 à 1884.

³⁴ Accusé de meurtre, *Feuille du commerce*, Port au Prince, 1/11/1835, sur Gallica.

³⁵ Naissance de Marie Magdelaine Athala le 20/05/1842, Port au Prince, fille de Pierre Belin Richet et Elmira Benjamin.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 28/11/1862 Port au Prince, sous le nom de « zoé emile maneau », 82 ans, né aux Cayes (véritable date 1785) veuve « verolot », décédée rue du peuple, déclaré par Villeneuve Verrollot (*son petit-fils*)

Fille de Jacques MANAUD (o 7/05/1762 Fabas, Ariège 09, + 16/07/1815 Nouvelle Orléans, Louisiane) et Françoise Gertrude TRICHET (o 19/01/1762 Torbeck + /1809)

b* Pierre **BELIN RICHEL**

défenseur public

o ca 1790,+ 13/09/1843 Port Républicain (Port au Prince)

d'où :

- Constance Zoé RICHEL

o 21/10/1819 Port au Prince, + 17/12/1819 Port au Prince

- Marie Joseph Zoé Émélie BELIN RICHEL

o 1/07/1823 Port au Prince, + 10/06/1824 Port au Prince)

Divorce 11/05/1820 Port au Prince, requis à la demande de l'épouse, présente

d'où :

1.1a.1.Louis Françoise Émilie VERROLLOT

o 2/08/1801 Port Salut, Saint Domingue

x /1819 Haïti Jean Baptiste Louis Thomas SALGUES

d'où

Marie Louise Émelie SALGUES o 14 /03/1819 Port au Prince)

1.1a.2 Chéri VERROLLOT

o ca 1804 Haïti

+ 08/08/1819 Port au Prince

1.1a.3 **Jean Baptiste VERROLLOT**

o 4/05/1805 Troyes

1.1a.4 **Alphonse Paulin VERROLLOT**

o 08/12/1808 Troyes

+ /1851

suite ci-après

3^{ème} et 4^{ème} générations

Villeneuve Charles, Philippe Joseph Verrollot, imprimeurs en Haïti

C'est un fils né à Troyes qui va assurer la pérennisation du nom Verrollot en Haïti. Alphonse Paulin va épouser Marie Thérèse Adèle GRENIER DE COURVILLE vers 1828. Née en 1806 au Port au Prince, sa femme est la fille naturelle de Louis Octave GRENIER COURVILLE, un habitant de Nantes installé à Saint Domingue avant 1804, qui a eu un parcours mouvementé dû à la période : il est parti pour New York ³⁶ en 1804, a rejoint

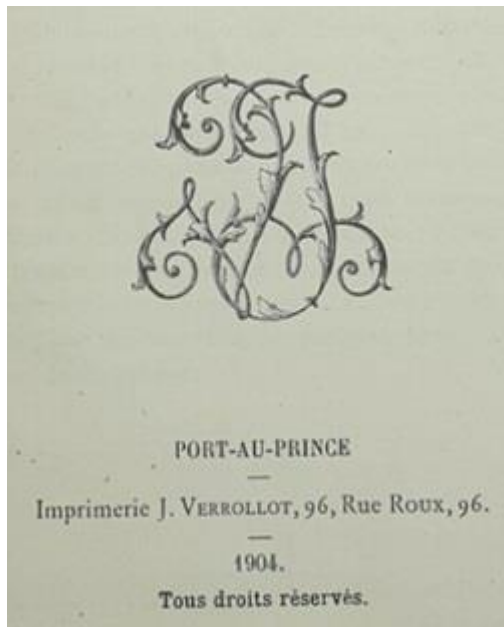
³⁶ Passeport délivré à Bordeaux 21/04/1804 : 31 ans, 1m70, yeux bleus, châtain, avec son épouse, enfant en bas âge et nièce de 12 ans ; berceau familial avant 1804, Saint Domingue.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Philadelphie et y a épousé une veuve ³⁷ puis il est revenu au Port au Prince l'année suivante. De sa relation avec une habitante d'Arcahaie, Louise Jeanne Adélaïde CAMAUX, est née à Haïti, en 1806, Adèle, déclarée tardivement en 1812. Peut-être est-il même passé par Cuba puisque sa fille Adèle, veuve de Paulin Verrollot, sera indiquée à son remariage en 1851 comme née, non pas au Port au Prince, mais à Saint Yague de Cube, nom donné par les créoles à Santiago de Cuba !

Quel métier exerçait Paulin Verrollot ? Son fils Villeneuve Verrollot, né vers 1828 aux Cayes, est dit employé à l'imprimerie nationale, Port au Prince en 1859, 1861-71. Les Verrollot sont donc alors des imprimeurs. Ont-ils eu la vocation de par leur passé à Troyes, célèbre ville de l'imprimerie, et famille propriétaire de moulins à papier ?

De sa femme Antonia Marie Élisabeth Nina FERRER, il aura cinq enfants dont trois morts en bas âge. Son seul fils survivant, Joseph, né en 1867, sera typographe comme précisé à son mariage avec la fille, Marie, d'un commandant, aide de camp du Président d'Haïti, Théagène RIGAUD. Il fondera probablement ensuite l'imprimerie J. Verrollot car, à la naissance de son fils, il est imprimeur. Son père Paulin décèdera en 1902, au 96 de la rue Roux au Port au Prince, une des adresses de l'imprimerie J. VERROLLOT (logo avec entrelac des lettres J et V ci-dessous).



1.1a.4. **Alphonse Paulin VERROLLOT**

o 8/12/1808 Troyes

+ /1851 Haïti

ax Marie Thérèse Adèle **GRENIER de COURVILLE**

o 2/10/1806 Port au Prince

Fille de Louis Octave (o ca 1773) et Louise Jeanne Adélaïde **CAMAUX**
(o ca 1789)

bx 20/11/1851 Port au Prince avec Saint Joseph **VICSAMA (TOUZEAU)**

o 1785 Saint Pierre Martinique

³⁷ Il épouse à nouveau le 17/07/1804 à Philadelphie, Françoise Emilienne COQUILLEAU veuve de Boromeo DECLAVIN (Holy Trinity Church, *Records of the American Catholic Historical Society of Philadelphia*, vol. 39, n°1, 1928, p 56) puisqu'il avait déjà déclaré un enfant légitime de son mariage avec elle, Octave Emilien Jean né à Nantes le 05/09/1803.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

maréchal de camp des armées de l'Empire, comte de Champagne, commandant de l'ordre impérial militaire de Saint Faustin, chevalier de la Légion d'Honneur, grand maître des cérémonies sous l'empereur Faustin I^{er} (après *abdication de Boyer en 1843*)

d'où :

1.1a.4.1 Villeneuve Charles **VERROLLOT** **employé public, à l'Imprimerie nationale**

o ca 1828 Les Cayes,

+ 08/12/1902 Port au Prince

x 14/01/1863 Port au Prince, avec Antonia Marie Élisabeth Nina **FERRER**

o 08/01/1834 Port au Prince

+ 11/05/1891 Port au Prince

filles de Jacques Antoine FERRER (BALATOS) (o 15/05/1805 Tottea, Abruzzes, Italie) et Marie Adelaïde Chonne DROUILLARD (o ca 1809, + 05/06/1875 Port au Prince)

d'où :

1.1a.4.1.1 Marie Thérèse Adelia **VERROLLOT**

o ca 1862 Port au Prince

+ 07/11/1864 Port au Prince

1.1a.4.1.2 Philippe Joseph **VERROLLOT** **imprimeur**

o 19/07/1865 Port au Prince

x Anne Augustine Rose Joseph Marie **RIGAUD**

o 30/10/1857 Port au Prince

filles de Théagène, commandant, aide de camp du Président d'Haïti

(o ca 1827, + 05/08/1868 Port au Prince) et Rose Amelie Lorvana Jacob

FRANCIS (o ca 1835, + 23/05/1891 Port au Prince)

d'où :

Marie Joseph Antoine René **VERROLLOT** o 30/03/1898 Port au Prince

1.1a.4.1.3 Charles Alphonse **VERROLLOT**

o 13/11/1869 Port au Prince

+ 20/05/1870 Port au Prince

1.1a.4.1.4 Marie Anne Philomène Ida **VERROLLOT**

o 22/09/1871 Port au Prince

+ 08/10/1931 Port au Prince

1.1a.4.1.5 Villeneuve Pierre Antoine Émile **VERROLLOT**

o 16/08/1874 Port au Prince

+ 22/12/1875 Port au Prince

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)